



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 octobre 2005  
Français  
Original: espagnol

---

### Soixantième session

Points 7 et 127 de l'ordre du jour

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

### Plan des conférences

#### **Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences**

Je vous écris au sujet des dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en vertu desquelles aucun organe subsidiaire de l'Assemblée ne pourra se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée sauf si celle-ci l'autorise expressément. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée doivent en faire la demande par le biais du Comité des conférences.

Je tiens à vous informer que le Comité des conférences a reçu une demande supplémentaire émanant de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) qui souhaite poursuivre sa session à New York, pendant la soixantième session de l'Assemblée générale.

Après examen attentif de cette demande et de ses motifs, le Comité des conférences n'y voit pas d'objection étant bien entendu que cette session devra se poursuivre dans le cadre des locaux et des services disponibles de manière à ne pas perturber les activités de l'Assemblée générale et que tout sera fait pour que les services de conférence soient utilisés de manière optimale.

En conséquence, je serais reconnaissant à l'Assemblée générale d'autoriser expressément l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à se réunir conformément à sa demande, sous réserve des conditions énoncées dans l'alinéa précédent.

Le Président du Comité des conférences  
(*Signé*) Diego **Simancas**

